

RÈGLEMENT INTERIEUR

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Raison Sociale : SARL YATI ONE

Nom Commercial : Scooty Racing

SIRET : 953 983 111 00014 – RCS Chambéry

Adresse : Front de neige 1650 - 73130 Saint François Longchamp

Tel : 06 46 75 53 05

Email : scooty.racing@gmail.com

Ci-après dénommé « **L'Organisateur** »

ET,

Le Responsable légal du participant et les participants,

Ci-après dénommés « **le participant** »

Article 1 : LES ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

- **L'organisateur** s'engage à fournir **au participant** le véhicule en bon état de fonctionnement et entretenu selon les prescriptions du constructeur.
- **L'organisateur** s'engage à fournir **au participant** toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la séance, ainsi que les règles de sécurité.
- **L'organisateur** déclare que le véhicule est conforme à l'usage prévu et qu'il est sans dommage apparent.
- **L'organisateur** fourni les équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires aux normes CE ou NF **au participant** : casques.
- **L'organisateur** s'engage à ce que les activités proposées puissent être encadrées par un professionnel diplômé.

Article 2 : LES ENGAGEMENTS DU PARTICIPANT

- **Le participant** reste seul responsable des infractions et/ou des casses qu'il aura commises (ou les responsables légaux pour les mineurs). Il s'engage à rembourser **l'organisateur** de tous les frais nécessaires à la réparation du matériel.
- Une réservation est validée et confirmée après réception du règlement. **Le participant** pourra indiquer ses préférences concernant la date et l'horaire souhaitée pour la séance. Le choix final reste cependant à la décision de **l'organisateur**, en fonction des disponibilités et des plannings. **L'organisateur** proposera au minimum deux créneaux au choix afin d'organiser l'activité.
- Toutes les réservations non payées seront annulées sous 24h.
- Toutes séances annulées moins de 6h avant ne seront pas remboursées.
- **Le participant** devra donner son jeton acheté pour participer à l'activité. Si **le participant** ne dispose pas de son jeton, il ne sera pas en droit de participer à la séance.
- **Le participant** est conscient que la motoneige est une activité sportive (état physique et psychique permettant l'activité).
- **Le participant** est conscient que la pratique de sports mécaniques, comporte des risques.
- La personne ayant réservé pour **le participant** s'engage à avoir transmis des informations exactes (âge, poids, taille...). En cas d'informations erronées quelles qu'elles soient, la prestation ne sera pas assurée, ni remboursée. Exemple: Si l'enfant à 4 ans et non 5 ans révolus pour la motoneige, **l'organisateur** ne pourra pas l'accepter et la prestation ne sera pas remboursée.

Article 3 : CONSIGNES DE SECURITE

Le participant s'engage à respecter toutes les consignes de sécurité désignées ci-après :

- Respecter les consignes émises par les encadrants. En cas de non-respect des consignes, **l'organisateur** ou les encadrants peuvent mettre fin à l'activité sans le remboursement de la prestation.
- Le port des équipements de protection individuelle fourni par **l'organisateur** est obligatoire.
- Il est interdit de se percuter avec les véhicules.
- Il est interdit de conduire sous l'emprise de l'alcool et de produit stupéfiant et/ou médicamenteux.

- Respecter le sens de rotation du circuit.
- Le circuit est interdit aux piétons et/ou aux accompagnants.
- Le port d'une tenue adéquate par **le participant** est obligatoire. **L'organisateur** peut refuser un enfant sans remboursement possible si **le participant**, par sa tenue, nuit à sa propre sécurité.
- **Le participant** s'engage à arriver à l'heure convenue (au plus tard, 10 minutes avant le début du cours). Tout retard peut entraîner un refus de la prestation par **l'organisateur**, sans remboursement possible.
Exemple : cours à 14h = 13h50 Accueil/formalités etc... 14h démarrage du cours avec l'équipement et le briefing de sécurité.

Article 4 : CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Selon les conditions météorologiques, **l'organisateur** est en droit de fermer le site, d'annuler ou reporter des séances et d'interrompre une séance en cours, pour des conditions de sécurité optimales.

Les cours seront soit reportés, soit remboursés au tarif horaire minimal. Dans le cas où les cours seront reportés, le remboursement ne sera pas effectué. Le report des cours ne peut se faire que sur la même année scolaire.

L'organisateur s'engage à prévenir au plus tôt si les cours sont reportés ou annulés. Il est le seul à juger si les conditions permettent ou non de rouler et d'effectuer la séance.

Article 5 : CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Lors de votre achat et plus précisément, une fois le paiement effectué, cela signifie que **le participant** a pris connaissance et accepté notre règlement intérieur ainsi que nos Conditions Générales de Vente (CGV).